

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Causerie sur la prière, 65. — La chambre des martyrs, 66. — Cinquième commandement de Dieu, 69. — L'empire colonial de la France, 72. — La vraie France, 73, — A Saint-George de Beauce, 73. — La Chine catholique, 74. — L'Eglise au Japon, 75. — La primauté du crime, 75. — Les martyrs de la Commune, 76. — La superstition à Paris, 76. — Nouvelles religieuses, 77. — Nécrologie, 80. — Memento hebdomadaire, 80. — Calendrier, 80.

Causerie sur la prière

Jésus est né, a souffert et est mort pour nous. Par ces souffrances et cette mort il a obtenu pour nos prières la valeur et le mérite qui sont toute leur puissance sur le cœur de son Père.

Pourquoi tout cela ? Pour nous mériter quelques-uns de ces biens périssables qui nous échappent dès que nous commençons à y goûter, et qui ne procurent aucune véritable jouissance ? Pour nous obtenir ces plaisirs qui nous sont communs avec les animaux sans raison, et dont la jouissance nous ravale à leur rang ?

Qui oserait faire cette injure à sa sagesse et à sa bonté ? Non Dieu n'a vécu et n'est mort que pour nous donner Dieu ! Et puisque toute l'efficacité de nos prières repose sur les mérites du divin Crucifié, il faut bien en conclure que cette efficacité ne peut avoir d'autre objet que de nous donner Dieu.

“ Cherchez et vous trouverez ; demandez et vous recevrez. ”
 Quand donc Notre-Seigneur a-t-il prononcé ces paroles ? Vers la fin du Discours sur la montagne, après avoir tracé les règles de la perfection chrétienne dans ce qu'elle a de plus sublime. Comme s'il avait dit : Sans doute, cette perfection est infiniment au-dessous de nos forces ; mais ayez confiance. Vous n'êtes pas seuls. Priez Dieu, et il vous donnera sa grâce. Avec elle, il n'est pas de sommets sur lesquels vous ne puissiez planer.

Cette interprétation s'appuie sur le texte même de l'Evangile. “ Si donc, ajoute Jésus, si vous, hommes, tout méchants que vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père céleste, si vous l'invoquez, donnera-t-il des biens vrais, des biens réels à ceux qui les demandent. Jésus promet ici de donner de vrais biens à ceux qui les demandent, mais uniquement de vrais biens, et non pas tout ce qu'il nous plaît de solliciter. Donc l'efficacité de la prière s'étend à ces seuls biens.

Or, quels sont ces vrais biens ? Nous le savons, mais nous agissons trop souvent comme si nous ne le savions pas. Ces biens sont les biens éternels. Les biens de ce monde ne sont pas de vrais biens. S'ils ne nous conduisent pas au ciel, ce ne sont ni des biens ni des maux. S'ils servent à nous détourner de notre fin dernière, non seulement ce ne sont pas des biens, ce sont des maux, sources d'un malheur irréparable.

Saint Luc est encore plus affirmatif que saint Mathieu, puisqu'il dit : “ A combien plus forte raison, votre Père céleste donnera-t-il l'Esprit-Saint à qui le demande. ”

L'Esprit-Saint représente la grâce sanctifiante et tous les dons surnaturels par lesquels notre âme est divinisée et capable d'actes méritoires du ciel. Quand nous possédons l'Esprit-Saint, nous possédons la grâce sanctifiante, nous vivons de la vie de Jésus-Christ. L'Esprit-Saint, c'est-à-dire la grâce, la vertu, le bonheur du ciel, voilà donc l'objet premier, unique en quelque sorte, promis par Dieu à nos prières.

(à suivre)

La “ chambre des Martyrs ”

Un rédacteur du *Matin* a visité, au Séminaire des Missions Etrangères, “ la chambre des Martyrs, ” et en a fait la description dans son journal.

“ Mon regard, dit-il, embrasse le quadrilatère; on court le long des murs, les vitrines bien propres piquées d'étiquettes.

Voici d'abord, régulièrement roulées, quatorze cordes qui ont servi à étrangler quatorze martyrs. A côté, des linges maculés de taches d'un brun pâle; c'est leur sang.

Et il y en a partout, du sang: sur tous ces carrés blancs, noirs ou rouges ou bleus, qui sont des chemises, des soutanes, des habits liés, pliés, brûlés. Et ces habits ont des fentes, des ouvertures, des plaies. C'est par là qu'est entré le couteau, c'est ici qu'a frappé la hache. En faisant sauter la tête, le sabre a enlevé un peu du col de la tunique. Le sang, ici, s'est coagulé et a formé une petite mare, une tache indélébile.

Cet habit est de toile quasi neuve; c'est celui que s'est fait confectionner, “ exprès ” pour le jour du martyr, le père Jean-Théophane Vénard. Ce fut son habit du jour de fête!

Ce sac a renfermé pendant neuf jours la tête du vénérable Marchand, décapité. Avant de subir la décollation, celui-ci fut torturé, et ces pinces aiguës qui se referment en cercle, sont celles qui agrippèrent les chairs de la victime.

C'est le tour de Mgr Borie, évêque au Tonkin; si nous voulons connaître son histoire avant de regarder ses reliques, levons les yeux. Ces tableaux nous la racontent. Ils ont été dessinés et peints par des fidèles indigènes qui assistaient aux supplices et expédièrent leurs œuvres en France, accompagnées des vêtements, des instruments de torture, et quelquefois des restes du patient.

Les têtes sont fort expressives et respirent, chez les mandarins juges, une grande sérénité; chez les bourreaux, une ignoble sauvagerie. Le tableau concernant Mgr Borie le montre d'abord se cachant dans les sables; des soldats indigènes le découvrent; il s'enfuit, on le joint. Il est conduit devant le mandarin qui le condamne, après lui avoir vainement ordonné d'abjurer sa foi. On le charge d'une cangue, et il est conduit à l'endroit du supplice. Cette cangue est sous nos yeux.

C'est un objet très lourd; deux bâtons énormes et parallèles sont reliés entre eux par deux autres bâtons courts. Dans le carré formé ainsi, le patient a la tête emprisonnée et porte tout ce fardeau sur les épaules. Il y en a qui conservent cette chose pendant des mois, dans les cachots. Au bas du tableau, Mgr Borie est à genoux; son cou et ses épaules portent la trace des coups de sabre qui n'arrivèrent point à lui trancher la tête. Le bourreau,

derrière lui, fait un moulinet si terrible avec son couperet que la tête finira bien par rouler.

Dans une minuscule chapelle dorée, on voit le crucifix, teint de sang, que portait alors Mgr Borie. Au-dessous, il y a une case vide. Cette case est ordinairement occupée par le calice dont se servait le martyr. Le calice est absent. C'est qu'avant de partir pour les missions, les jeunes prêtres l'emportent pour dire la messe : or, prochainement des missionnaires vont partir.

Dans la case suivante, des objets ayant appartenu au vénérable Chapdelaine, qui fut décapité en Cochinchine. A côté, on voit "le lambeau de vêtement qui couvrit le corps de Luy, quand il fut dévoré par les loups."

Voici les couteaux qui tranchèrent le corps de Brieux, au Thibet, en 1881. Et les habits de Michel Hy, grand mandarin converti, supplicié en Cochinchine; et sa boîte à bétel. Des hiéroglyphes sur un bout de bois; c'est la sentence de mort du prêtre Tuy.

A retenir le tableau concernant le P. Cornay. Le corps est étendu sur un tapis; les bourreaux coupent les quatre membres puis font quatre morceaux du corps, et quand ils ont accompli cette belle besogne, ils lèchent, avec une joie formidable dans le regard, les coutelas sanglants; un autre s'appête à dévorer les yeux du chrétien. Le tapis sur lequel on l'étendit a été rapporté en France. Il est là; les coups de couteau l'ont tranché en différents endroits.

Le défilé de ces choses lugubres continua longtemps encore. Un jugement de chrétiens tonkinois pour finir. Ils sont amenés devant le mandarin, chargés de la cangue. Les uns apostasient. Aussi sont-ils représentés, par l'artiste indigène et chrétien, tout petits. D'autres, un peu plus loin, hésitent et font des concessions; on les a peints de grandeur moyenne; quant aux quatre fidèles qui proclament leur foi sans crainte de la mort, ils se dressent, géants, la hart du col sous la cangue, avec des yeux d'extase.

Mon cicerone me parle des derniers martyrs, du P. Verlier, au Laos tonkinois, et du P. Goreau, en Corée et d'autres encore.

— Combien êtes-vous? demandai-je.

— Nous sommes neuf cents pour catéchiser 250 millions d'infidèles. Ici, nous sommes environ deux cents. Une cinquantaine partiront prochainement par Marseille.

- Et vous !
- Moi aussi, j'aurai la joie de partir bientôt.
- Et cela vous est égal de partager le sort de tous ces malheureux ?
- Dites de ces bienheureux, me répondit le jeune prêtre, pendant que son geste faisait le tour des reliques sacrées."

Cinquième commandement de Dieu

L'Homicide corporel

Homicide point ne seras
De fait ni volontairement.

(*Suite*)

La guerre est donc permise et même, jusqu'à un certain point, voulue de Dieu. Il s'ensuit que les soldats peuvent et même doivent tuer leurs ennemis sur le champ de bataille. Pourvu qu'ils respectent les ordres des chefs et les lois de la guerre, les coups qu'ils portent sont des exploits, et non des crimes.

Troisièmement, enfin, l'homicide est légitime quand une sentence de mort a été justement prononcée par les magistrats contre un criminel. Dieu a donné à la société le droit de vie et de mort, pour qu'elle puisse se défendre et se faire respecter. L'Écriture nous en fournit la preuve : *Ne laissez pas, dit-elle, vivre le malfaiteur.* (Ex. XXII, 18.) Dieu avait d'ailleurs ordonné aux Juifs de mettre à mort les parjures, les idolâtres, les homicides, les adultères et les violateurs du Sabbat.

Plusieurs hommes, peu soucieux de l'autorité de la Bible, ont réclamé et réclament encore l'abolition de la peine de mort prétendant que la société n'a pas le droit de tuer. Quelques peuples ont fait l'expérience de cette théorie. Mais ils seront bien vite obligés de redresser l'échafaud. Sans la peine capitale, l'ordre et la sécurité ne peuvent se maintenir dans un Etat. Suivant le mot du comte de Maistre, si l'on ôte du monde le bourreau, l'ordre fait aussitôt place au chaos. Le glaive de la justice n'a point de fourreau; toujours il doit menacer ou frapper.

La légitime défense, la guerre juste, la répression des crimes par la société : telles sont les seules exceptions que Dieu a faites à sa défense : *Tu ne tueras point.*

A ces exceptions, le monde où nous vivons voudrait en ajouter deux autres : le *suicide* et le *duel*. Mais contre les prétentions du monde, se dresse l'Eglise, gardienne de la morale divine. Pour elle, le suicide et le duel, loin d'être autorisés, sont des homicides plus graves que les autres.

Le *suicide*, ou meurtre de soi, est un attentat contre Dieu, contre la société et contre soi-même. Contre Dieu : car Dieu a seul le droit de nous reprendre la vie au moment prévu dans ses desseins éternels. Contre la société : parce qu'elle a droit à nos services et que nous ne devons pas l'en priver. Contre soi-même : le suicidé, pour s'éviter quelques peines d'un jour, se précipite dans des maux éternels. Pour les autres péchés, le repentir et le pardon sont possibles ; mais comment le seraient-ils pour le suicide, puisque le coupable meurt dans l'acte même du crime ?

Parmi les incrédules, ces vérités si évidentes ne sont point admises. On excuse le suicide en disant que l'homme est maître de sa vie, et qu'en se l'ôtant, il ne fait de mal à personne. Quelques-uns vont jusqu'à le louer, en présentant comme un acte de courage ce qui est la dernière des lâchetés. Ces doctrines se répandent tous les jours par la parole et par les écrits. Nous ne nous attarderons pas à les réfuter. Mais voulez-vous savoir les funestes effets qu'elles produisent ? Il y a tous les ans, en France, plus de vingt-cinq mille suicides. Les guerres les plus sanglantes font moins de victimes que le désespoir né de l'incrédulité.

L'Eglise seule possède le remède à ce mal terrible. En face des théories absurdes qui voudraient autoriser le suicide, elle reedit avec autorité le commandement divin : *Tu ne tueras pas*. Et, pour mieux marquer son horreur de ce crime, elle a ajouté une sanction à la sanction divine : elle refuse la sépulture ecclésiastique aux suicidés.

Il faut remarquer ici que, si l'on n'a jamais le droit de se tuer, on peut cependant s'exposer à la mort pour de graves raisons. Quelquefois même, c'est un devoir ou un acte d'héroïsme. Ainsi, l'on peut, et parfois on doit exposer sa vie pour confesser sa foi, soigner les pestiférés, défendre son pays, sauver des personnes en danger de périr, etc.

Le *duel* est un combat périlleux entre deux ou plusieurs personnes, en présence de témoins et après entente sur le lieu, le temps et les armes, habituellement dans le but de venger une injure.

Aux yeux de la raison, le duel est une absurdité; aux yeux de la foi, c'est un crime.

D'abord, rien n'est plus absurde que le duel. Il ne peut, en aucune façon, réparer un outrage. Voilà un homme qui se bat en duel parce qu'il a été injustement flétri. Tout innocent qu'il est, il peut succomber. C'est évidemment un second outrage ajouté au premier. Mais supposons-le victorieux. Comment la mort de son adversaire peut-elle lui rendre l'honneur perdu?

Aux yeux de la foi, le duel renferme une double malice : celle du suicide et celle de l'assassinat. A ce double titre, il est défendu par le cinquième commandement du Décalogue. L'Eglise, non contente de redire aux partisans du duel la défense de Dieu, l'a sanctionnée encore par les peines spirituelles dont elle dispose.

Les duellistes, leurs témoins, et tous ceux qui ont pris part à la conclusion ou à l'exécution d'un duel, sont frappés d'une excommunication dont le pape seul peut les relever. De plus, la sépulture chrétienne est refusée au corps du duelliste, tout comme à celui du suicidé.

Contre cette sévérité, le monde proteste en vain. Les raisons par lesquelles il essaie de justifier le duel est permis au même titre que la guerre. C'est une ineptie. Les nations ont le droit de se battre, parce qu'il n'y a point sur terre de tribunal supérieur à elle pour trancher leurs différends. Les individus, eux, ont des tribunaux pour se faire rendre justice. — Il dit encore que l'opinion publique flétrit ceux qui refusent de se battre. Quand cela serait, l'estime de Dieu ne vaut-elle pas mieux que celle des hommes? Mais cela n'est point : il n'est pas, quoi qu'on dise, au pouvoir du monde, de déshonorer un homme qui respecte la loi de Dieu.

Si le cinquième commandement a pour objet *direct* de défendre l'homicide, il défend *indirectement* tout ce qui conduit à ce crime et tout ce qui en approche. Ainsi l'a entendu Jésus-Christ lui-même. Ecoutez son commentaire sur le cinquième précepte du Décalogue : *Vous savez qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras pas. Et moi je vous dis : Quiconque se met en colère contre son frère sera condamné. Il le sera à plus forte raison, s'il lui dit des paroles de mépris ; surtout, s'il le traite d'insensé (Matth. v, 28).*

Les péchés indirectement défendus par le cinquième commandement peuvent se ramener à trois catégories. Il y a les péchés

intérieurs, ceux de parole et ceux d'action. Il suffira de les énumérer et de les définir.

Les premiers s'appellent la *colère, l'envie, la haine et les désirs de vengeance*. Nous avons déjà eu occasion de définir les deux premiers : la colère qui est un mouvement déréglé de l'âme ; l'envie qui s'attriste du bien d'autrui, ou seréjouit de son malheur.

La haine est un sentiment d'hostilité contre le prochain, sentiment qui comporte bien des degrés. Les désirs de vengeance souhaitent du mal pour punir un tort ou une offense.

Les péchés de *parole* sont les *injures* et les *imprécations*.

Les injures consistent à blesser l'honneur du prochain par des paroles ou par des écrits ; les imprécations, à souhaiter de vive voix qu'il lui arrive du mal.

Les péchés d'*action* sont les *rixes* et les *coups*. Ce dernier mot n'a pas besoin de définition. Les rixes sont des luttes livrées sans préméditation, ou sans danger sérieux, ce qui les distingue d'avec le duel.

Indirectement aussi, le cinquième commandement de Dieu oblige à réparer les dommages que l'on a causés au prochain par l'homicide, les blessures ou les autres fautes que nous venons d'énumérer.

Ces dommages peuvent être de deux sortes. Les uns atteignent le *corps* : c'est la perte de la vie, des membres, de la santé.

Encore qu'ils ne soient pas appréciables à prix d'argent, il n'en est pas moins vrai que le coupable est tenu de ce chef à une compensation. Les autres atteignent la propriété ou l'honneur. Ils doivent également être réparés.

Cette obligation de réparer l'homicide et les autres attentats contre le prochain n'est pas purement personnelle. Elle passe aux héritiers des coupables, tout comme le droit d'exiger une réparation passe à la famille des victimes.

(à suivre.)

L'empire colonial de la France

L'empire colonial de la France n'a cessé de s'étendre depuis 1815.

Sa superficie est aujourd'hui six à sept fois celle de la France, et sa population compte 35 à 40 millions d'hommes, c'est-à-dire

plus que la France elle-même a d'habitants. Maintenant la France prend rang parmi les puissances coloniales, immédiatement après l'Angleterre.

Ce n'est pas trop mal pour une nation qui, dit-on, ne sait pas coloniser.

La vraie France

Voici ce que donne la France catholique pour les missions, sans se soucier de leur origine et de la nationalité des missionnaires et sans prélever aucune retenue pour les missions intérieures de France :

<i>Propagation de la Foi,</i>	4.077.000 francs.
<i>Sainte Enfance,</i>	1.094.000 "
<i>Ecoles d'Orient,</i>	584.000 "
<i>Missions d'Afrique,</i>	50.000 "
<i>Société antiesclavagiste,</i>	120.000 "
<i>Quête du Vendredi-Saint,</i>	122.000 "
Total :	6.047, 000 francs.

Il n'est pas permis de désespérer d'un pays qui donne pour les missions plus d'or, plus de vies et plus de sang que toutes les nations réunies.

A Saint-Georges de Beauce

Le quatre de ce mois, avait lieu en cette paroisse, la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église.

Sur le haut de la colline où s'élèvera bientôt le clocher du nouveau temple, des mains pieuses et habiles avaient dressé un autel surmonté de feuillages et de guirlandes de fleurs. Tout près de l'autel, sur un des angles du portail, on avait placé la pierre que le Pontife devait bénir.

Sur la place publique, sur les bords de la route, au-dessus de chaque demeure, flottaient des milliers de drapeaux.

La veille au soir, à l'entrée de Monseigneur l'Archevêque sur le territoire de Saint-Georges, toutes les habitations s'illuminèrent comme par enchantement ; l'aspect du village en particulier était vraiment féerique ; puis, la fanfare de la paroisse, dirigée par M. le Docteur Georges Cloutier, ajoutait encore aux

charmes de la soirée, en jetant aux échos des deux rives ses sons harmonieux et sonores.

Le matin du grand jour, un soleil resplendissant assurait le succès de la fête. Aussi, la paroisse entière accourut à l'appel de son vénéré pasteur. Tous les curés des environs se rendaient, avec un grand nombre de leurs ouailles.

Les Révérends MM. Ant. Gauvreau, curé de Saint-Roch, T. E. Beaulieu, ancien chapelain, et Eug. Laflamme, Secrétaire, accompagnaient Monseigneur.

La cérémonie commença par la célébration des saints mystères. Comme il était grand le spectacle de cette foule immense, silencieuse, qui prosternée dans la poussière, adorait son Dieu descendant sur l'autel !

Immédiatement après la messe, le Rév. M. Ant. Gauvreau donna le sermon. Profondément ému par ce qu'il venait de voir, il trouva des accents capables de remuer les cœurs les moins sensibles.

Puis, Monseigneur l'Archevêque, avec les cérémonies d'usage, au chant des oraisons et des psaumes, leva la main pour bénir la pierre angulaire, et avec elle, tous les matériaux amoncelés sur la place.

Chacun vint ensuite frapper sur la pierre, le coup traditionnel, et y déposer son offrande. Pendant ce temps, la fanfare "jouait ses plus jolis airs." Tout était complet. Voilà certes une fête dont le souvenir sera longtemps vivace dans la mémoire des habitants de Saint-Georges.

Honneur à ces braves paroissiens ; ils donnèrent à leur illustre archevêque et à leur digne curé un témoignage éclatant de leur dévouement et de leur affection ; et aux étrangers, un exemple admirable d'union et de bonne volonté, qui leur portera bonheur : "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !"

La Chine catholique

La Chine compte 36 vicariats apostoliques et environ un million de catholiques. Elle a 650 missionnaires appartenant à la Société des Missions étrangères, à l'Ordre des Dominicains, aux Jésuites, aux Franciscains, aux Capucins. Il y a aussi environ 350 prêtres indigènes.

L'Eglise au Japon.

La semence jetée en 1549 par saint François-Xavier a poussé et porté des fruits abondants.

L'*Osservatore Romano* de Rome le constate, et dit que, depuis 1888, les catholiques jouissent d'une liberté absolue au Japon.

Dès le lendemain de l'abolition des lois de proscription en 1876, le Saint Père Pie IX y établit des vicariats apostoliques et, en 1891, Léon XIII créa la province métropolitaine de Tokio, avec les évêchés suffragants de Hacodate, Nagasaki et Osafia. Tokio compte actuellement 10,000 catholiques, Nagasaki 35,000, Osaka 5,000, et Hacodate 5,000, soit en tout 55,000 fidèles, les étrangers compris.

Nous sommes donc encore loin des 250,000 catholiques indigènes signalés sous Sixte-Quint, quarante ans après l'arrivée de saint François-Xavier; mais on y compte déjà 17 prêtres indigènes, 9 religieux et 19 novices indigènes et 85 Sœurs indigènes.

Il y a un Grand Séminaire, 2 collèges, 3 pensions de jeunes filles, 43 écoles primaires avec 3,000 élèves, 17 orphelinats avec 1843 orphelins et orphelines, et un certain nombre d'hospices et de dispensaires.

La primauté du crime

Il résulte d'une étude publiée par un écrivain compétent en ce qui regarde les conditions particulières de l'Italie par rapport à la criminalité, que le milieu créé par la Révolution italienne met ce pays à la tête de tous les autres.

En ces dernières dix-neuf années, les magistrats italiens ont eu à juger *sept millions et demi* de crimes et délits, sans parler des contraventions, alors que, dans le même espace de temps ou à peu près, on n'a jugé en France que trois millions et demi à peine des mêmes faits.

Et il y a lieu de remarquer que cette triste primauté, l'Italie ne l'a conquise qu'au cours des trente dernières années, c'est-à-dire depuis le jour précisément où, en couronnant son œuvre par l'invasion de Rome dont elle a fait sa capitale, la Révolution couronnée a annoncé qu'elle allait réformer les jeunes générations.

Si l'on considère, à côté de cela, que, de 1871 à 1893, l'Italie a dépensé deux milliards, neuf millions, sept cent dix-sept mille, trois cent trente-sept francs pour la magistrature, la gendarmerie, la sécurité publique, les prisons et les divers établissements pénitentiaires, et qu'à cette somme il faut encore ajouter quatre-vingt-quatre millions, total approximatif du dommage direct causé au public par les délinquants, il y a lieu d'en être véritablement effrayé.

Il y a cependant encore quelque chose de plus grave: c'est que, malgré la dépense énorme, inouïe, de plus de deux milliards répartie en 21 ans seulement, il y a eu, dans le même espace de temps, plus d'un million de crimes et délits qui sont restés impunis, soit par suite de la terreur exercée sur les populations qui refusent de parler, soit par suite de manque d'énergie et d'habileté chez les magistrats chargés de poursuivre.

Les martyrs de la Commune

La séance de clôture du procès canonique des martyrs de la Commune: l'abbé Planchat, des Frères de Saint Vincent de Paul, — les quatre Pères de Picpus—et le séminariste Paul Seigneret, a eu lieu le 8 août à l'archevêché de Paris sous la présidence de S. Em. le cardinal Richard.

Soixante-dix-huit séances ont été consacrées par le tribunal ecclésiastique à l'audition des témoins et à la collation des documents recueillis. Plusieurs témoins du massacre de la rue Haxo et de la captivité des otages ont été entendus.

Les procès-verbaux des séances forment deux gros volumes in-folio, dont un exemplaire va être porté à la Congrégation des Rites et l'autre est déposé à l'archevêché de Paris.

La superstition à Paris

Dans une de ses conférences à Notre-Dame de Paris, le R. P. Etourneau a cité le fait suivant qui prouve une fois de plus que la superstition et la sottise commencent où finit la foi.

“ Dans cette grande Capitale que nous habitons, j'ai vu récemment, de mes yeux vu, un magasin portant en gros caractères cette enseigne: “ Boutique de fétiches.” A la devanture étaient

exposées de nombreuses statuettes de métal et de couleur vert-de-gris, représentant des animaux répugnants ou immondes : des serpents, images de la droiture ; des tortues, figures du progrès ; des crapauds, symbole touchant de la fraternité sociale ; et jusqu'à des pourceaux, au niveau desquels la débauche fait tomber les enfants prodiges.

“La boutique était encombrée d'acheteuses et aussi d'acheteurs. Mais pourquoi tous ces acheteurs et toutes ces acheteuses veulent-ils avoir ces fétiches ? Beaucoup, j'aime à le croire pour l'honneur de l'espèce humaine, ne les considèrent que comme des parures. Cependant le fétiche n'est pas aux yeux de tous un bijou comme les autres. Le fétiche, qui n'est souvent ni une œuvre d'art, ni même une œuvre de prix, a surtout une valeur superstitieuse. Il est porté par des demi-croyants dont la foi mal éclairée s'unit à tant de vaines pratiques ; il est porté par des fiers incroyants, qui dédaignent nos médailles et nos chapelets, mais qui sont ravis d'avoir au fond de leurs poches un morceau de métal à toucher... ; il est porté enfin par ces pauvres et faibles créatures, plus ou moins déséquilibrées, impressionnables à l'excès, névrosées peut-être, qui gardent dans leur nature malade une vague religiosité, et auxquelles leur religiosité inspire tantôt des espoirs fous, tantôt de folles terreurs.”

Nouvelles religieuses

Monseigneur l'Archevêque de Québec a béni, lors de sa récente tournée pastorale dans la Beauce, 4 septembre, la première pierre de l'église de Saint-Georges. Cesera probablement la plus grande et la plus belle de toute cette riche contrée.

Les paroissiens ont tenu à faire, en cette occasion, une démonstration superbe à leur bien-aimé archevêque. Ils ont fait, le soir de son arrivée au milieu d'eux, une des plus brillantes illuminations qui se puissent voir en dehors des grandes villes. Toutes les maisons, sans exception, étincelaient de lumières aux couleurs variées qui se reflétaient dans les eaux limpides de la Rivière Chaudière : c'était un spectacle vraiment féerique et inoubliable.

La bénédiction s'est faite très solennellement au milieu d'un immense concours de peuple. La messe a été célébrée en plein

air par M. l'abbé Joseph Rouleau, curé de Saint-Victor de Tring; la température était délicieuse; la nature tout entière semblait vouloir prendre part à cette belle solennité. Un autel avait été préparé sur une vaste estrade; les Sœurs du Bon-Pasteur, dont les goûts artistiques sont bien connus, en avaient fait l'ornementation qui était vraiment ravissante. M. l'abbé Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, a fait le discours de circonstance; il a prononcé là une de ces touchantes et instructives allocutions dont il a le secret; il a remué et même, à certains moments, électrisé les milliers d'auditeurs qui couvraient la place publique.

M. le curé Dionne a droit de se réjouir du beau succès de cette grande solennité religieuse.

Le digne et vénéré curé de Saint-Casimir, M. l'abbé Casault, dont la santé était périlicite depuis plusieurs mois, est forcé d'abandonner, au moins temporairement, les travaux du saint ministère. C'est lui qui a fait construire la grande et monumentale église paroissiale qui fait l'admiration de tous les visiteurs. Ses paroissiens, qui ont connu et apprécié son zèle infatigable et qui en ont recueilli les fruits, le voient s'éloigner d'eux avec le plus vif regret, et font des vœux pour son prompt rétablissement. Il doit se retirer à Québec, chez les Sœurs de la Charité, au pensionnat Saint-Louis de Gonzague.

Mgr Bégin est allé donner la Confirmation, dimanche dernier, dans l'après-midi, à Saint-Ambroise, Jeune Lorette. Près de deux cents enfants ont été confirmés.

MM. les abbés Ivanohe Caron, Herménégilde Guay et Alphonse Filteau remplacent temporairement, le premier à Saint-Joseph et les deux autres à Notre-Dame de Lévis, les vicaires qui sont malades ou absents.

M. l'abbé Pierre Leclerc devient professeur de mathématiques au Séminaire de Rimouski. Nous faisons des vœux pour que la santé ne lui fasse pas défaut dans sa nouvelle position.

M. l'abbé Arsène Roy, vicaire à la Basilique de Québec, est parti samedi dernier pour Rome, où il doit se livrer à l'étude des sciences sacrées. En même temps que lui est parti M. l'abbé Corriveau, curé de Sainte-Pétronille, I. O. qui fera un voyage

de trois mois en Europe et qui est remplacé par M. l'abbé Arthur Turcotte.

MM. les abbés Antonio Huot et Joseph Hallé, récemment revenus de Rome avec les honneurs du doctorat, sont nommés professeurs de philosophie, le premier au séminaire de Québec, et le second au Collège de Lévis.

Nos maisons d'éducation sont encore encombrées d'élèves. Le Séminaire de Québec qui a enregistré l'année dernière 555 élèves, a déjà atteint presque le même chiffre cette année. Le Collège de Lévis en a près de 500 et celui de Sainte-Anne, 300. Nos couvents, nos académies, nos écoles en général voient s'accroître encore actuellement leur clientèle déjà si nombreuse. Evidemment, nos concitoyens apprécient hautement les bienfaits de l'instruction religieuse et profane, et ne reculent devant aucun sacrifice pour la faire donner complète et solide à leurs enfants.

Les Sœurs de la Charité de Plessisville, comté de Mégantic, vont remplacer leur vieille maison d'école par un superbe couvent qui coûtera 25000 piastres et qui sera digne de cette florissante paroisse et de son intelligente population. C'est Monsieur Goselin, de Lévis, qui en est l'entrepreneur; les travaux vont commencer immédiatement.

Le nouveau couvent de Montauban, Comté de Portneuf, s'est ouvert le 3 septembre. Il est sous la direction habile des Sœurs Servantes du Saint Cœur de Marie, dont la maison-mère est à Paris. Les paroissiens sont dans la jubilation et travaillent avec un zèle et une entente admirables à donner une vigoureuse impulsion à cette institution naissante.

Les Religieuses du Perpétuel Secours, de Saint-Damien, doivent se charger de l'école des enfants Hurons, à la Jeune-Lorette.

Les Scolastiques de la Congrégation de Sainte-Croix sont installés à Québec, rue Haldimand, no 6. Ils ont commencé à suivre les cours de théologie de l'Université Laval.

La retraite annuelle des élèves du Grand-Séminaire de Québec a lieu cette semaine, et est prêchée par le R. P. Manise, Rédemptoriste de Sainte-Anne de Beaupré. Il y a deux retraites au Petit Séminaire: l'une pour les élèves des classes supérieures et l'autre pour ceux des classes inférieures. La première est prêchée par le R. P. Proulx, S. J., et la seconde par M. l'abbé Fraser, curé de Sainte-Anne de la Pocatière.

Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa dernière réunion, a élevé au rang d'académie le couvent du Cap-Saint-Ignace qui est sous la direction des Sœurs de la Charité.

Le couvent des Sœurs du Bon-Pasteur de Saint-Georges de Beauce est, depuis nombre d'années, l'un des plus achalandés des paroisses rurales de l'archidiocèse de Québec. Les élèves y affluent de tous côtés, même des Etats-Unis. Aussi les bonnes religieuses ont-elles commencé à bâtir, à côté de leur ancienne maison, un vaste corps de logis destiné à abriter d'une manière plus convenable leur intéressante jeunesse.

Lambton a aussi son nouveau couvent qui est confié aux Sœurs de la Charité; c'est une belle, grande maison qui fait honneur à cette riche paroisse et à la Communauté de la vénérée Mère Mallet. Il y a déjà beaucoup d'élèves, pensionnaires et externes, et tout fait présager que cette institution sera très prospère.

Les Frères Maristes ont ouvert un juvénat sur les hauteurs de Lévis, à Montmarie, près de l'un des forts. Il y a déjà dans cette maison récemment ouverte une trentaine de jeunes gens que le Frère Côme a recrutés dans nos paroisses, et qui se préparent, par une vie d'étude et de piété, à embrasser la vie religieuse dans la Congrégation des Petits Frères de Marie, dont la maison-mère est à Saint-Genis Laval, en France.

Nécrologie

M. l'abbé Alphonse Bourgeois, vicaire à Saint-Jean de Matha-décédé le 15 septembre à Montréal, était membre de la société, d'une messe, section provinciale.

J. CL. ARSENAULT, Ptre,
Secrétaire

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Christine, le 23; à Sainte-Anastasia, le 24; à Saint-Thomas, le 25; à Lotbinière, le 26; à Saint-Michel, le 27; à Saint-Rémi, le 29.

Calendrier

23	DIM	*vr	XVI après Pent. et IV Sept. <i>Kyr.</i> du dim. Vêp. du suiv., mém. du dim. et de S. Lin, pape et mart.
24	Lundi	b	N.-D. de la Merci, <i>obl. maj.</i>
25	Mardi	†vr	De la féerie.
26	Mercur.	†r	S. Cyprien et Ste Justine, martyrs.
27	Jeudi	†r	SS. Côme et Damien, martyrs.
28	Vend.	†r	S. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29	Samd.	b	Dédicace de S. Michel Archange, <i>2 cl.</i>

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.